**RAPPORT ANNUEL 2024-2025**

Conseil d’établissement



**INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

*En vertu des articles 82 et 110.4 de la* Loi sur l’instruction publique *(LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d’établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.*

*Conformément à l’article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le RA d’un conseil d’établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.*

*En vertu de l’article 82 de la LIP, le conseil d’établissement transmet une copie de son RA au centre de services scolaire.*

***Présentation à la population***

*Conformément à l’article 83 de la LIP, le conseil d’établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l’école des services qu’elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l’établissement.*

***Notes pour la rédaction***

*Les notes destinées à la personne responsable de la rédaction sont écrites en vert et en italique. Elles sont à supprimer au moment voulu. Les phrases débutant par un verbe à l’infinitif représentent des éléments prescrits dans le* Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d’un conseil d’établissement*.*

Table des matières

[1. Présentation du conseil d’établissement 5](#_Toc106366784)

[1.1 Liste des membres du conseil d’établissement 5](#_Toc106366785)

[2. Bilan des activités du conseil d’établissement 5](#_Toc106366786)

[2.1 Calendrier des séances du conseil d’établissement 5](#_Toc106366787)

[2.2 Activités réalisées et décisions prises 6](#_Toc106366788)

[2.3 Résultats obtenus 7](#_Toc106366789)

3. Mot du président

# 1. Présentation du conseil d’établissement

## 1.1 Liste des membres du conseil d’établissement

|  |
| --- |
| **Nom et prénom Titre** **(ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)** |
| Karine Cotton  | Parent an 2 (présidence jusqu’en avril) |
| Éric Séguin | Parent an 2 (vice-présidence jusqu’en avril ensuite présidence) |
| Brigitte B. Cross | Parent an 2 (vice-présidence à compter d’avril) |
| Pascale Simard | Parent an 1  |
| Charlotte Calen | Parent an 1 (secrétaire) |
| Rachelle Larocque | Membre de la communauté (MDJDJ) |
| Mélanie La Salle | Enseignante |
| Maryse Bernard | Enseignante  |
| Gabriel Cassey | Enseignant |
| Mélanie Simard | Technicienne SDG |
| Brigitte Mercier | Personnel de soutien |
| Éric Gagnon | Parent substitut  |
| Josiane Djuikom, | Parent substitut |

# 2. Bilan des activités du conseil d’établissement

## 2.1 Calendrier des séances du conseil d’établissement

|  |
| --- |
| **Date Type de séance****(jour-mois-année) préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.** |
| 19-09-2024 | Assemblée générale annuelle  |
| 07-10-2024 | Ordinaire  |
| 09-12-2024 | Ordinaire |
| 10-02-2025  | Ordinaire |
| 07-04-2025 | Ordinaire |
| 26-05-2025 | Ordinaire |
| 27-08-2025 | Extraordinaire  |

## 2.2 Activités réalisées et décisions prises

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Sujets traités** | **Dates****(Mois-année)** | **Actions réalisées(Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)** | **Commentaires****(Précision, collaborateurs, ne s’applique pas, etc.)** |
| **Pouvoirs généraux** |
| Adoption du projet éducatif[[1]](#footnote-2) | Juin 2024 et décembre 2024 | Adopté, approuvé et actualisé | Plan d’actions présenté aux membres et suivi des actions et résultats obtenus |
| Adoption du plan de lutte contre l’intimidation et la violence | Juin 2024 et Octobre 2024 | Présenté en juin et adopté en octobre |  |
| Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres) | Avril 2025 | approuvé | Code de vie de l’école |
| Approbation des contributions financières exigées | Avril 2025 | approuvé |  |
| Établissement des principes d’encadrement des coûts des documents dans lesquels l’élève écrit, dessine ou découpe | Avril 2025 | approuvé |  |
| Approbation de la liste du matériel d’usage personnel | Avril 2025 | approuvé |  |
| Adoption des règles de fonctionnement des services de garde | Mai 2025 | adopté | En l’absence de la direction, moyen de pression  |
| Avis auprès de la direction d’établissement (pouvoir d’initiative) ou du centre de services scolaire |  |  | Ne s’applique pas |
| Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier) |  |  | Ne s’applique pas  |
| Consultation sur la modification ou la révocation de l’acte d’établissement |  |  | Ne s’applique pas  |
| Consultation sur les critères de sélection de la direction | Avril 2025 | Consultation effectuée et transmise au CSS  |  |
| Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité |  |  | Ne s’applique pas |
| Transmission de documents à l’intention des parents |  |  | Ne s’applique pas |
| **Pouvoirs liés aux services éducatifs** |
| Approbation des modalités d’application du régime pédagogique | Octobre 2024 | Approbation des normes et modalités  |  |
| Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant | Avril 2025 | Consultation  | Choix des manuels et cahiers, communication mensuelle aux parents des élèves à risque et 2 rencontres de parents pour tous dans l’année |
| Approbation de l’orientation générale en vue de l’enrichissement ou de l’adaptation des objectifs et contenus des programmes d’études | Avril 2025 | Approbation  |  |
| Approbation des conditions et modalités de l’intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité) |  |  | Ne s’applique pas  |
| Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières) | Février 2025 | approbation |  |
| Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école) | Toutes les séances  | approbation |  |
| Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d’éducation populaire pour les centres) | Octobre 2024 et août 2025 | Approbation  |  |
| Consultation des parents |  |  |  |
| Consultation obligatoire des élèves ou d’un groupe d’élèves | Décembre 2024, Juin 2025 | Approbation  | Aménagement cour d’école et plan de lutte  |
| **Pouvoirs liés aux services extrascolaires** |
| Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires) | Octobre 2024 | approbation | MOBI-ODimension sportiveRSEQ |
| Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme |  Octobre 2024 | approbation | Cantine pour tousClub des petits déjeuners |
| **Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles** |
| Approbation concernant l’utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l’établissement |  |  |  |
| Sollicitation ou réception de sommes d’argent (fonds à destination spéciale) | Toutes les séances | Suivi des sommes amassées et leur utilisation | Diner pizzaSoirée cinémaVernissage |
| Adoption du budget annuel de l’établissement | À venir en août 2025 |  |  |
| **Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

## 2.3 Résultats obtenus

Tout au long de l’année, les décisions prises par le conseil d’établissement ont soutenu le bon fonctionnement de l’école. Le conseil s’est rencontré lors de 5 séances ordinaires, respectant ainsi le minimum de 5 séances annuelles et une séance extraordinaire se tiendra en août afin de faire approuver le budget de l’année 25-26.

Les membres ont soutenu les propositions de l’équipe école, tout en continuant de mettre les élèves et la réussite éducative au centre de leurs décisions. Le déroulement des différentes rencontres a été marqué par la convivialité et les discussions franches et ouvertes. Le tout s’est déroulé dans une atmosphère très positive et productive.

Un projet d’envergure pour les années à venir est sans aucun doute le projet d’embellissement de la cour d’école. La planification de la 1re phase devrait s’amorcer dans l’année qui vient et le conseil d’établissement sera, sans aucun doute informé des développements de ce projet très attendu de la communauté.

2.4 MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE du conseil d’établissement

1. **L’école et son Conseil d’établissement**
	1. **L’école**

L’école Saint-Paul est un établissement d’enseignement primaire faisant partie du Centre de service scolaire des Portages-de-l ’Outaouais (CSSPO). L’école est située dans le secteur Hull de la Ville de Gatineau.

Le ministère de l’Éducation du Québec indique que l’école Saint-Paul a un indice de défavorisation de 10, ce qui est l’indice le plus élevé de défavorisation. Cet indice est calculé selon l’indice de milieu socio-économique qui est déterminé en fonction de la proportion des familles avec enfants dont la mère n’a pas de diplôme, certificat ou grade (cette variable représente les deux tiers du poids de l’indice) et de la proportion de ménages dont les parents n’étaient pas à l’emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (cette variable représente le tiers du poids de l’indice).

Pour l’année scolaire 2025-2026, l’école comptait 359 élèves. De ce nombre. De ce nombre, plusieurs étaient des élèves immigrants de 1ère et de 2e génération. De plus, 108 élèves allophones recevaient des services de soutien linguistique à l’apprentissage du français, leur maitrise de la langue française n’étant pas suffisamment acquise. Au total, une cinquantaine de nationalités différentes se côtoient à l’école.

Les membres du personnel de l’école comptaient :

* 19 enseignants de classe;
* 4 enseignants spécialistes (musique, anglais et éducation physique (2));
* 4 professionnelles visitant l’école sur une base hebdomadaire (psychologue, animatrice à la vie spirituelle et communautaire (AVSEC), orthophoniste et psychoéducatrice);
* 2 enseignantes-orthopédagogues à temps plein;
* 3 éducateurs spécialisés à temps et un à temps partiel;
* 1 préposée aux élèves handicapés;
* 2 enseignantes à temps plein dédiée à l’apprentissage du français pour les élèves allophones et une à 80% de tâche
* 2 enseignantes libérées grâce à la mesure 15015\*\*\*;
* 1 secrétaire;
* 1 agent de bureau;
* 1 technicienne en service de garde;
* 6 éducatrices en service de garde;
* 1 direction;
* 1 direction-adjointe
	1. **Conseil d’établissement**

L’élection du Conseil d’établissement s’est déroulée comme stipulé par l’article de la Loi de l’instruction publique (LIP) lors de l’Assemblée générale annuelle du 19 septembre 2024 à 18h30 au gymnase de l’école.

Objectifs du Conseil d’établissement pour l’année 2024-2025 :

 Le Conseil d’établissement partage la responsabilité de l’école, avec le directeur, en collaboration avec les élèves, les parents, le personnel de l’école et l’ensemble de la collectivité. Il joue un rôle central dans l’adoption des orientations de l’école, l’offre de services éducatifs de qualité et l’atteinte des résultats que l’école se donne.

 Les objectifs du Conseil d’établissement, cette année, étaient essentiellement les suivants :

Objectif #1 : Collaborer à l’amélioration les lieux physiques et sa sécurité

* S’informer au CSSPO de la budgétisation, l’équité dans les budgets
* Implication des différents acteurs disponible pour l’amélioration

Réalisations du Conseil d’établissement en 2024-2025 :

Les membres du Conseil d’établissement ont adopté ou approuvé :

* Fonctionnement du CÉ (rôles, calendrier, budget, règles de régie interne, plan d’action, rapport annuel, etc.);
* Élaboration et approbation des critères de sélection de direction;
* Modification des bassins scolaire;
* Plusieurs activités éducatives;
* Photos scolaires;
* Suivis du projet d’aménagement de la cour d’école;
* Plan de lutte contre la violence et l’intimidation;
* Fermeture du Service de garde à la semaine de relâche;
* Discussions et développement de partenariats quant aux options d’offres alimentaires santé et à faible coût aux élèves : collations gratuites, cantine pour tous.
* Grille-matières 25-26
* Agenda scolaire 25-26
* Liste d’effets scolaires 25-26
* Liste des cahiers d’exercices 25-26
* Préparation budgétaire pour l’année 25-26

**L’Organisme Participation Parents (OPP)**

Réalisations et implications de l’OPP en 2024-2025

Une rencontre de l’OPP a eu lieu en début d’année scolaire pour la planification des projets pour l’année. Lors de cette rencontre deux sous-comités ont été créés pour assurer l’organisation des dîners-pizza ainsi que de partenariats pour l’offre alimentaire.

- Recrutement de parents lors de la rencontre des parents en début d’année;

- Installation / désinstallation des décorations à l’halloween et pour la période des fêtes;

- Organisation d’une soirée cinéma;

- Discussions concernant l’aménagement de la cour d’école : valeurs, attentes;

- Parents-bénévoles lors d’activités (ex : structures gonflables)

- Organisation de dîners-pizza;

Comité de parents

Mme Pascale Simard et M. Eric Gagnon (substitut) ont agi à titre de représentants au comité de parents du CSSPO. Ce comité permet de maintenir un pont de communication entre le CSSPO et le CÉ concernant les sujets menés par le Centre de services scolaire.

À l’école, cette année, les membres du personnel ont été impliqués, outre leur tâche éducative, dans des équipes de soccer et de basketball, un club de cheerleading, un club d’échecs, de multiples activités dans les différentes fêtes en salle de classe, des activités de finissants, dans le cross-country, dans le carnaval, dans le Passeport des saveurs, dans le vernissage, de multiples sorties éducatives, etc.

**Conclusion**

 Le bilan de l’année 2024-2025 s’avère somme toute positif.

 Les nouveaux objectifs pour le Conseil d’établissement seront décidés lors de la première rencontre qui aura lieu\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

 Pour terminer, le président et la directrice tiennent à remercier tous les membres du Conseil d’établissement et de l’OPP pour leur engagement, leur soutien et leur collaboration avec l’ensemble de la communauté scolaire.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 **Eric Séguin Isabelle Legault**

 **Président**  **Directrice**

1. D’autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d’établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser. [↑](#footnote-ref-2)